



RANDONNER AU PAYS DE COURBET

Association loi 1901 n° W251001416 – Affilié FFRP n° 05218 – SIREN 489 979 989 – SIRET 489 979 989 00014
27, Grande Rue 25360 CHAMPLIVE – tél. : 03 81 55 24 78 – rando.courbet@gmail.com

Lavans le 17 janvier 2024

Objet : dossier semaine 37

Ref : AD014325

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Suite à votre pré-inscription au séjour rappelé en objet, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint un dossier comprenant les documents suivants :

bulletin d'inscription (3 pages)

bulletin de souscription d'assurance

Vous avez la possibilité de souscrire différentes assurances (facultatives) en remplissant le bulletin prévu à cet effet.

Nous vous invitons à nous retourner avant le 15 avril 2024: (tous les 2 revêtus de votre signature)

-le bulletin d'inscription de 3 pages (1 par adhérent) en précisant la date d'inscription

-le bulletin d'assurance(1 par adhérent, annulation option 1), même si aucune assurance n'est retenue

ainsi que les paiements correspondants aux montant du séjour (3 chèques ou virements à RPC) + montant de l'assurance choisie qui est l'option 1 montant 29 € (chq ou virement à RPC)

à l'adresse suivante :

Jocelyne GLEYZE 14 rue Bernard Bez 25580 LAVANS VUILLAFANS

En vous souhaitant par avance un agréable séjour, je vous adresse mes cordiales salutations de randonneuse.

La partie administrative de ce dossier est effectuée sous couvert de l'immatriculation tourisme contractée par le Comité Départemental du Doubs

La responsable tourisme

RANDONNER AU PAYS DE COURBET

Association loi 1901 n° W251001416 – Affilié FFRP n° 05218 – SIREN 489 979 989 – SIRET 489 979 989 00014
27, Grande Rue 25360 CHAMPLIVE – tél. : 03 81 55 24 78 – rando.courbet@gmail.com

Bulletin d'inscription

<p style="text-align: center;">Assurance R.C.P. GROUPAMA Paris Val de Loire 60, Bd. Duhamel du Monceau 45160 OLIVET Ct n° : 41789295M / 0002</p> <p style="text-align: center;">Garantie financière: GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 ct. n° 4000716162 /0</p>	<p>IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin</p>	<p>Date:</p> <p>N° fédéral du séjour : AD014325</p>
--	---	--

Client :			
Nom :	Prénom :	;	N° Licence FFR
Adresse :			
CP :	Ville :		
Tél	Port	E-mail :	

Séjour : Hotansa France Hotel HIMALAIA SOLDEU 4* ANDORRE
Date: du 7 au 14 septembre 2024 .

<p>Organisateur : L 'association Randonner au Pays de Courbet co-organisateur ; le Comité Départemental du Doubs</p>	<p>Hébergement : Coût du séjour : 780€ Si j'ai choisi, dans la pré-inscription une chambre en solo le supplément de 153€ sera inséré dans le total soit 933€(voir conditions générales)</p>										
<p>Formalités : Voyage destiné aux seuls adhérents en possession de la licence avec assurance FFRANDONNEE (TYPE ira)</p>	<p>Transport : En car au départ d'Ornans avec ARBOIS TOURISME RDV : parking La Fenotte samedi 7 septembre Départ : L'heure sera précisée qq semaines avant. Retour prévu le 14 septembre en fin de journée</p>										
<p>Conditions de paiement : Le total du séjour sera réglé en 3 chqs à retourner avec le contrat signé avant le 15/04/24 Le premier acompte de 260€ + le supplément pour chambre en solo de 153€ sera remis en banque à l'inscription Le deuxième acompte de 260€ remis le 15/06/24 Le solde de 260€ remis le 05/08/24</p>	<p>assurances : Renvoyer le bulletin de souscription aux assurances facultatives même si vous ne souscrivez à aucune des propositions. Le paiement de l'assurance se fera avec un chèque séparé de 29€ remis en banque avec le 1er acompte à l'inscription (option 1 sur le bulletin de souscription)</p>										
<p>Toute annulation effectuée : entre le 15.04 et le 15.06 RPC retiendra 260€ entre le 16.06 et le 05.08 RPC retiendra 520€ entre le 06.08 et le 06 ;09 RPC retiendra la totalité des versements soit 780€</p>	<table style="margin-left: auto; margin-right: 0;"> <tr> <td>Total</td> <td>780€</td> </tr> <tr> <td>acompte à l'inscription</td> <td>260€</td> </tr> <tr> <td>(+sup ch solo)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>acompte n° 2</td> <td>260€</td> </tr> <tr> <td>solde</td> <td>260€</td> </tr> </table>	Total	780€	acompte à l'inscription	260€	(+sup ch solo)		acompte n° 2	260€	solde	260€
Total	780€										
acompte à l'inscription	260€										
(+sup ch solo)											
acompte n° 2	260€										
solde	260€										

.....

Tous les chèques sont à faire à l'ordre de Randonner au Pays de Courbet.
Les règlements par virement se font aux mêmes dates. N'oubliez pas vos références.
C'est mieux pour notre trésorier.

La nuit au refuge fait l'objet d'un paiement de 70€ (à régler au 1er versement). Signalez moi votre participation si cela n'a pas été fait à la pré inscription

Informations destinées aux participants :

- **Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

Randonner au Pays de Courbet Association loi 1901 n° w251001416 affilié FFRP N) 05218 siren 489 979 989 siret 489 979 989 00014 27 Grande Rue 25360 CHAMPLIVE tel : 03 81 5524 78 association représentée. par son président/: M : André MEILHAC

Adresse : 27 Grande rue 25360 CHAMPLIVE

Responsable du séjour : M André MEILHAC

mail : meilhac.andre@wanadoo.fr - tél.03 81 55 24 78

- L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

- **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

- **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

- **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

- **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles (ex.: problèmes de sécurité):**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

- **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème

Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

- Le voyageur est tenu de communiquer toute non conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16. du code du tourisme

- **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel".

- **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre

Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

●Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :

Pour l'organisateur, André MEILHAC
Fait le : à : CHAMPLIVE 25360 le 17/01/2024
Signature :

RANDONNER AU PAYS DE COURBET

André MEILHAC

Président

27, Grande Rue - 25360 CHAMPLIVE

Tél. 03 81 55 24 78

rando.courbet@gmail.com

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des informations liées au séjour AD014325 ainsi que des conditions générales et particulières , que je déclare accepter sans réserves, sauf exigences particulières ci-dessus.

(apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")
lu et approuvé

Fait le : à

Signature

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



Annexe 11

ASSURANCES OPTIONNELLES (Groupama n°41789295M - Mutuaide n° 5369)
ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE – BAGAGES – ASSISTANCE RAPATRIEMENT
BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2 0 2 3 / 2 0 2 4

TOUTES LES ASSURANCES DOIVENT ETRE SOUSCRITES ET REGLEES AU MEME MOMENT QUE LE SEJOUR.
AUCUNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES INSCRIPTION ET REGLEMENT DU SEJOUR.
FORMULAIRE A REMETTRE A VOTRE ASSOCIATION ORGANISATRICE

ADHERENT :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : ____ Ville :
 E-mail : @ Téléphones ____ / ____ / ____ / ____ ou ____ / ____ / ____ / ____
 Numéro de licence FFRandonnée ou du "Pass Découverte" :
 Inscription au voyage n° (N° de voyage FFRandonnée)
 Date d'inscription au séjour : ____ / ____ / ____ Date de début du séjour : ____ / ____ / ____ Date de fin du séjour : ____ / ____ / ____

Option 1 <input type="radio"/> Je souscris l'assurance annulation / interruption de séjour	De 101€ à 250€	O 11€	De 801€ à 1 200€	O 37€	De 2 001€ à 2 400€	O 71€	De 3 01€ à 3 600€	O 108€	De 5 601€ à 6 500€	O 145€
	De 251€ à 400€	O 18€	De 1 201€ à 1 600€	O 47€	De 2 401€ à 2 800€	O 83€	De 3 601€ à 4 600€	O 120€	De 6 501€ à 7 500€	O 157€
	De 0€ à 100,99€	O 11€	De 401€ à 800€	O 29€ x	De 1601€ à 2 000€	O 58€	De 2 801€ à 3 200€	O 96€	De 4 601€ à 5 600€	O 133€

OPTION 2

Je souscris l'assurance bagage

Montant de la garantie	800€ maximum
Cotisation	6,35€ TTC

OPTION 3

Je souscris l'assurance « Assistance Rapatriement – Voyage touristique »

- a) Tous les licenciés IRA, IMPN, FRA, FMPN bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier.
- b) Si l'assurance « annulation » a été souscrite, cette garantie est acquise pour la France métropolitaine.
- c) Les Pass Découverte bénéficient des mêmes conditions d'assurance que les licenciés
- d) Autres cas : 5,88€ TTC

RECAPITULATIF DE VOTRE COTISATION		
Option 1 : €	Option 2 : €	Option 3 : €
COTISATION TOTALE TTC : €		

Fait à, le, ____ / ____ / ____

Signature :

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances individuelles facultatives proposées par WTW France (annulation - interruption de séjour / bagages / assistance rapatriement). **Cocher cette case même si aucune assurance n'est souscrite.**

« Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrions vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront pas toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour WTW France, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité et de contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse informatique.libertes@grassavoye.com ou par voie postale à l'adresse suivante : WTW France – Délégué à la Protection de Données – Immeuble Quai 33 – 33/34 quai de Dion Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.